

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

\_\_\_\_\_

**SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

\_\_\_\_\_

### NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	48

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

\_\_\_\_\_

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

### CONVOICATION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL

### OBJET

Schéma directeur  
assainissement :  
Avenant n° 1

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET  
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

**Absent excusé :** Pascal SUARD

**Absents :** Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué au cycle de l'eau, rappelle aux membres du conseil, que le Schéma Directeur d'Assainissement a débuté en mars 2022 et que ce schéma permettra à la CDC de planifier, en concertation avec les financeurs, le programme de travaux pour les 10 ans à venir.

Ce schéma est constitué d'une tranche ferme divisée en 5 phases et de 3 tranches optionnelles.

La phase 2 (investigations de terrain/mesures des débits et des charges en nappe haute) nécessaire à la réalisation des phases suivantes doit être réalisée dans des conditions météorologiques particulières, qui n'ont été réunies qu'à compter de mars 2023.

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger de neuf mois supplémentaires le délai contractuel d'exécution de la tranche ferme.

Le délai contractuel de la tranche ferme passe de 20 à 29 mois.

Les nouveaux délais sont exposés ci-dessous :

Tranche Ferme	29 mois
Tranche Optionnelle 1	4 mois
Tranche Optionnelle 2	4 mois
Tranche Optionnelle 3	2 mois

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les article L2124-1 à L2124-4, R 2124-3 et R2161-12 à R2161-20
- Vu la délibération n° 2021-09-30-166 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 portant attribution du marché réalisation du schéma directeur d'assainissement
- Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution de la tranche ferme,

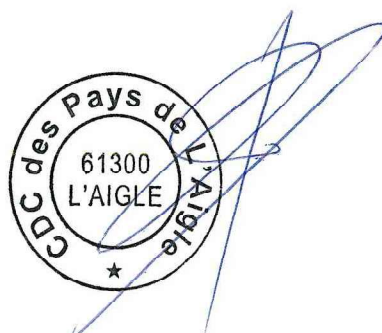
**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au Schéma Directeur d'Assainissement notifié à SAFEGE SUEZ CONSULTING le 22/01/2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024 **VOTE : UNANIMITÉ**

Publié en ligne le 26 FEV. 2024 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Certifié exécutoire Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240215-2024-02-15-022-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024